



Que puisse je faire pour mon fils ?

Par **cloclo_old**, le **19/02/2008 à 16:10**

bonjourrrn je suis separer depuis 5 ans je n'etait pas marierrn mais j'ai un petit garçon issu de cette relationrrn lors du jugement ya 5 ans il a ete decider que la mere aura la garde et moi j'aurai un droit de visite et d'hebergement tout les 15 joursrrn raison de ma separation : mon ex compagne quelque mois apres la naissance de notre fils a commencer a avoir un amant dont elle est tomber enceinte, nous nous sommes separer elle etait enceinte de 6 mois de son amant, et comme elle m'avait laisser des dettes approximativement 20 000francs je n'ai aps pu avoir la garde de mon filsrnna l'heure actuelle est toujours avec son amant de l'epoque et ont eut 2 enfants.rn son compagnon est parofis violent il m'est arriver en allant chercher mon fils de voir mon ex avec des oeil au beurre noir mais me dis trouve toujours une excuse, a plusieurs reprise j'avais remarquer des marques sur mon fils, j'en ai donc parler avec la maman et elle ma affirmer qu'il se fesait ca en jouant.rn seulement en 2005 mon fils a fini au urgence car sa mere sur un coup de colere lui avait balancer une regle et lui avait ouvert le crane, quelques mois plsu tard en mai 2006, quans mon ex a ete accoucher de son 3eme enfant, son compagnon a gifler mon fils qui avait 5ans (c'est mon fils qui me la dis) et quand je suis venue le chercher 3 jours apres il avait la joue toute bleu je l'ai donc emmener a l'hospital pour faire constater. rn mon fils a raconter a lapolice et aux assistantes ocial venu que son beau papa l'avias gifler car il ne voulais pas repartir de la maternite, que son beau papa taper sa maman quand il se disputer.rn rn un dossier a donc ete ouvert chez le juge et une educatrice a ete mise en place durant 1 ans.rn lors du rapport final il a ete constater que mon fils n'ete pas en danger chez sa maman, et que seul quelque seance chez un psychologue ete necessaire afin de resoudre le probleme relationnel entre lui et sa mere.rn durant toute la mise en palce de l'educatrice tout c"st toujours tres bien passé, mon fils ne pleurer quand je le ramener le dimanche, bon dialogue avec mon ex rrn cependant depui quelques mois, mon fils pleure mais vraiment leger quand je le ramene, reclame a venir vivre chez moi car il se dit plus heureux car on fait attention a lui(devoirs, jouer , ballade, etc....) rn en outre il ma appris le week end dernier que sa maman avait eut un geste qui pour moi n'a pas normalrrn en effet

comme certaines de ces dents sont tomber je lui ai demandé quand elle aller repousser

Par **cloclo_old**, le **21/02/2008 à 13:46**

comme certaine de ces dents sont tomber je lui ai demandé quand elle aller repousser et la il ma répondu je sais pas car maman ma fait saigner l'autre fois rnalors j'ai commetn ca rnet la il ma dit que parcequ'il rigoler betement sa mere lui avait balancer un truc dans le visage et l'a fait saigner de la bouchernil am dit de ne pas le dire a sa mere car si sa mere sait que je sis au courant elle va le disputerrnrnnon masi ou vas ton, mon fils rigole comme il rigole, surtout que il rigole pas betement mai comme un enfant quoirnsi maintenant il na plsu le droit de rire chez sa mere sans se prendre un truc en plein visage c'est pas normalrnrnque puis je faire pour l'aider sans le trahir ?rnrnrnrnps : desole de pas avoir marquer la suite plus tot mais je pensez que tout ete passer la 1ere fois

Par **Jurigaby**, le **21/02/2008 à 15:42**

Bonjour.rnrnPeut être pouvez vous redéposer une demande en vue d'obtenir la garde ou encore, essayer de prévenir à nouveaux les services sociaux..rnrnJe vous conseillerai franchement de prendre un avocat afin de faire le maximum pour que cette situation se termine.rnrnBon courage car malheureusement, j'imagine qu'il vous en faut beaucoup.

Par **sosso**, le **21/02/2008 à 16:27**

Bonjour clocloJe découvre ton problème par ton post et celui de tealyne, car tu lui avais répondu donc je te répète ce que je t'avais écrit :rne je pense que tu dois avoir beaucoup de courage concernant ton fils et que tu dois beaucoup prendre sur toi pour ne pas t'énerver, car je te confirme que voir son fils se faire maltraiter, c'est dur, le mien a été retiré à sa mère pour ce motif, je te conseille de voir le juge des enfants et demander une aemo (assistance éducative en milieu ouvert) et cela pourrait peut être aider ton fils. Cela dure un an et peut être renouvelé et l'enfant, sa mère, son père seront écouter et ton fils pourra avoir l'aide d'une psychologue, cela pourra peut être prouver le danger chez sa mère.rnSinon, comme je l'ai fait, je te conseille de faire un certificat médical d'arrivée et un certificat médical de départ à chaque fois que ton fils va chez toi (qui indique les traces qu'il porte), tu peux les conserver et t'en servir pour le jaf si tu redemandes la garde de ton fils sinon tu portes plainte contre sa mère et son beau père pour mise en danger d'un enfant, mais c'est long et très peu de suite, si tu es sur et que tu as confiance en ton fils, fais le, le juge peut l'entendre s'il pense que ton fils est capable de s'exprimer (si je ne me trompe pas, il l'entendra seul sans ses parents). En espérant que ca s'arrange pour vous deuxet je rejoins jurigaby dans son idée, ne tarde pas car l'avenir de ton fils est en jeu..

Par **cloclo_old**, le **24/02/2008 à 11:14**

soso merci pour ta reponse mai l'educatrice dont tu me parle a deja ete mise en place de septembre 2006 a septembre 2007rnmon fils c'est expliker devant un policier devant moi qui a noter ces propos et ensuite mon fils a ete entendu au tribuanl en privee rnmai cela na pas abouti car le juge a simplemnt decide de mettre l'educatrice pour aider a resoudre le probnrnet je dois dire que tout le temps qu'elle ete en place ca c supe bien passe, mai helas on ne pe pas la laisser en permanencernrnmon fils recoit surtout des pression psychologique donc il ne raocnte rien, car sil raconte il sait que derriere sa maman va le punirrndonc a moi il parle car il voit que je rconte pas mai au autre non car il sait que apres ca repeter par le juge rnl'an derni il a dit que son beu pere l'avait gifler et qu'il frapper sa maman quand il se disputer et kan le juge a dit sa devant sa mere , sa mere et son compagnon ont complètement dementi(normal) et du coup on ne la pas pris au serieux rnplusieur jour apores il a eut rendez vous avec le psychologue, mais ce derneir a juste remarquer un probleme relationnelle entre mon fils et sa mere , rnje suis sur que mon fils ne lui a pas raconter tout ce qu'il me dit car deja sa mere ete presente et que secondo jeense que ca mere l'avais briefer avant en lui demande de rien dirernet que voulez vous un enfant de 5ans (a l'epoque) bha il ecoute sa mere,il se repdn pas compte encore des chosesrnjn'ai en outre un avocat mais je pense en changer car je trouve qu'elle ne fai pas grand chose